

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 51 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 10 — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans la Patrie :

« Des journaux étrangers ont prétendu que le gouvernement français avait fait des tentatives, restées infructueuses, auprès des grandes puissances pour amener la réunion d'une conférence chargée de trouver une solution à la question crétoise.

» Cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

» Si, dans ces derniers temps, la France, obéissant aux sentiments généreux qu'elle a toujours témoignés aux chrétiens d'Orient, a fait entendre à Constantinople des conseils de modération que le gouvernement du sultan avait en quelque sorte prévenus par l'adoption d'une politique d'humanité à l'égard des insurgés, elle n'a pas hésité à blâmer les mouvements candiotés, lesquels ne pouvaient avoir, en aucun cas, une issue favorable au redressement des griefs formulés par les auteurs de ces mouvements.

» Dans cette double attitude, la France s'est trouvée d'accord avec l'Angleterre, et les deux grandes puissances ont de nouveau reconnu la nécessité, pour la paix de l'Europe, du maintien de la domination ottomane dans l'Archipel.

D'un autre côté on lit dans le Moniteur :

« Un journal du soir publie sur la politique de la France, dans les affaires d'Orient, un article dont la forme pourrait donner à penser qu'il est puisé à des sources officielles. Cet article est une œuvre de pure imagination. »

L'Italie, dit un télégramme de Florence du 5 janvier, confirme la nouvelle que les négociations de M. Tonnello à Rome sont près d'être terminées, par un accord portant exclusivement sur les affaires religieuses. L'Italie pense qu'on s'occupe déjà du choix des nouveaux évêques. Il est probable qu'il n'y aura pas de traité formel, ce qui éloigne toute idée de concordat, mais simplement une entente verbale.

Les journaux publient le texte du décret promulgué par l'empereur d'Autriche pour la convocation du Reichsrath extraordinaire. L'opinion publique est loin d'être rassurée au sujet des résultats de cette convocation. Le gouvernement lui-même se montre assez embarrassé ; l'empereur l'avoue dans l'exposé des motifs :

« Les circonstances et la situation de l'empire exigent impérieusement que les négociations sur la question constitutionnelle aboutissent dans le plus bref délai possible, et que, par suite, les vues diverses en matière de droit, et les demandes des royaumes et pays n'appartenant pas à la couronne de Saint-Etienne puissent se manifester et se concilier dans une assemblée commune, sans s'écarter du point de vue de la consolidation de l'existence de la monarchie, point de vue devant servir de règle invariable.

» Le maintien rigoureux d'un point de vue portant sur des formalités et déterminant exclusivement le mode de procéder dans l'accomplissement de l'œuvre de conciliation, en-

traverait la solution de la tâche, serait un grave péril pour le principe constitutionnel, — que nous voulons voir parfaitement sauvegardé et assuré pour l'avenir, — et opposerait des obstacles considérables au règlement définitif de la situation politique intérieure, en sorte que, au lieu d'être conjurés par là, les dangers pour l'ensemble de la monarchie ne seraient qu'augmentés. »

Le Nouveau-Freden-Blatt dit au sujet de ce décret :

« On se demande si l'on doit accepter ou refuser ce Reichsrath.

« La question du refus ou de l'acceptation se borne à savoir si les nouvelles Diètes doivent procéder aux élections du Reichsrath extraordinaire ou si elles refuseront de le faire, à cause du mode et du but inconstitutionnels, et si, au besoin, elles accompagneront cette décision d'une protestation ou d'une Adresse.

» Des centralistes résolus et révolutionnaires ont bien vite pris leur parti. Ces hommes ont beau jeu, ainsi que nos bons amis de Hongrie. Ils comparent tout acte politique aux paragraphes de la patente de février, ainsi que nos frères hongrois le font avec les lois de 1848, et ils jettent à la face du monde leur non possumus.

» D'après l'idée que nous nous faisons du Reichsrath extraordinaire, la disposition de la patente qui laisse aux Diètes la faculté de procéder aux élections pour ce Reichsrath par groupes ou par ensemble ne saurait être l'objet d'une protestation au point de vue de la constitution de février. Si la nature et la mission du Reichsrath n'empiètent pas sur le

droit garanti par la loi fondamentale, il n'était pas nécessaire non plus de s'en tenir exactement aux prescriptions de cette loi fondamentale dans la formation de cette assemblée. On aurait pu adopter tout autre mode quelconque pour la convocation d'une pareille assemblée sans falloir réveiller le moindre scrupule chez les amis de la constitution, dès qu'il est seulement question d'une assemblée consultative. »

On écrit de Vienne, le 6 janvier :

L'agitation électorale paraît devoir être très-vive, les chefs du parti allemand tiennent déjà des réunions préparatoires. A Prague et à Lemberg, la satisfaction est très-grande. Le parti fédéraliste et slave espère que l'abandon du système électoral par groupes de districts lui permettra d'obtenir une majorité d'environ vingt voix. Les chefs du parti slave se réuniront à Prague ; on assure qu'ils veulent faire une démarche auprès des Hongrois, et s'entendre avec eux pour opposer au parti de la centralisation une barrière insurmontable.

La municipalité de la ville de Madrid n'a rien à dire contre la dissolution des Cortès et les arrestations de députés : au contraire, elle trouve que tout marche à ravir dans le meilleur des gouvernements constitutionnels possibles.

Voici le texte d'une dépêche datée de Madrid, 4 janvier :

« La municipalité de Madrid a déclaré à la reine qu'elle adhérerait aux mesures prises par le gouvernement, en vue de la conservation de l'ordre matériel. »

## FABLETTON.

12

## UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïrast

(Commandement de l'Église).

(Suite.)

## CHAPITRE XI.

Une demande en mariage.

La patience n'était pas positivement la vertu caractéristique du père Lacret, et ce fut en vérité miracle s'il n'éclata pas vingt fois en transports violents pendant les discours alambiqués du père et du fils.

Il est vrai qu'en entendant les audacieuses paroles de MM. de La Villette, il changea de couleur à diverses reprises, passant du blanc au rouge avec une mobilité qui n'avait rien de rassurant.

Il est vrai qu'une cri-pation nerveuse agitait ses poings fermés, et qu'il était obligé de se mordre les

lèvres avec force pour contenir la colère qui bouillonnait en lui, et arrêter au passage les expressions blessantes, injurieuses que sa langue aurait voulu lancer ; mais par un effort suprême de volonté, il restait calme, au grand étonnement de maître Varin qui l'observait. Cependant, tout en s'étonnant, le notaire, qui connaissait son homme, ne se méprenait pas sur cette tranquillité apparente, et il s'attendait à une explosion formidable dès que les deux aigrefins auraient terminé leur speech.

Il n'en fut rien ; le paysan resta encore maître de lui-même ; il ne s'emporta pas. Il se contenta de jeter sur les deux faiseurs un regard froid et dur comme un chiffre, regard que ni le fils ni le père ne purent soutenir.

— Savez-vous, messieurs, leur dit-il d'une voix incisive comme un réquisitoire, savez-vous ce que je donne à ma fille ?

— Oh ! monsieur, se hâta de répondre Saint-Yves, ce n'est pas la dot de Mlle Jeanne qui m'occupe. C'est elle, elle seule que j'aime ! ajouta-t-il en mettant sa main sur son cœur et en levant les yeux au ciel...

— Oui, je sais, continua le bonhomme, les amoureux ça ne pense pas à l'argent... Mais les

pères, c'est différent... N'est-il pas vrai, M. Michel de La Villette ?...

— Sans doute... Toutefois, ce n'est pas encore le moment de s'occuper de ce détail... La question viendra en son temps.

— Bast ! un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra bien en parler de ce maudit argent, et autant vaut aujourd'hui que demain.

Le trop confiant Saint-Yves, en entendant ce langage, éproua un vif sentiment de joie. Il crut l'affaire en bonne voie. Mais trop habile pour laisser voir ce qui se passait en lui, il protesta de nouveau de son désintéressement, de son amour.

— Bien, jeune homme, fit le père Lacret, très-bien ! mais encore faut-il vivre... Donc, parlons peu et parlons bien... Et, comme dit le proverbe, les bons comptes font les bons amis...

Plus perspicace, M. de La Villette père n'avait pas tardé à mal augurer de sa démarche. L'accueil plus que réservé du bonhomme à leur arrivée ne lui avait pas échappé, et il redoutait un piège dans ce calme affecté, dans cette bonhomie de mauvais aloi.

Les paroles du paysan étaient presque amicales, sans doute, mais la voix était presque dure ; on y devinait un fond d'ironie et d'amertume contenues à

grand-peine, et le faiseur se tenait sur ses gardes, cherchant déjà une retraite honorable.

— Donc, parlons raison, messieurs ; voilà ce que le bonhomme Lacret donne en dot à sa fille :

D'abord les apports de feu Jeanne Lacret, sa mère...

— Cent trente mille francs en bonnes terres au soleil, dit le notaire.

— Puis l'héritage de Mélanie Marcel, sa tante... et sa marraine.

— Quatre-vingt-dix mille livres en rentes sur l'Etat, continua le notaire.

— Comme je n'ai pas gaspillé le bien de l'enfant, il y a l'intérêt de tout cet argent et le produit du bien de la mère que j'ai capitalisés depuis dix ans, ça fait encore un joli denier à cinq pour cent !

— Quelque chose comme cent mille francs, dit le notaire, placés çà et là, selon le temps et l'occasion, en bonnes hypothèques à six... Ce qui fait déjà un petit total de trois cent dix à trois cent quinze mille livres, rien que pour la fortune personnelle de la jeune fille... Eh ! eh !

— Et puis, il y a ce que je donne, moi, le jour de la signature du contrat, continua le paysan en appuyant sur les mots et sur les chiffres avec une affec-

On lit dans une correspondance de l'Union de l'Ouest :

Ce n'est pas la chronique parisienne qui est intéressante aujourd'hui, mais bien la chronique espagnole. Voici ce qu'on m'écrit de Madrid, à la date du 1<sup>er</sup> janvier :

« Les arrestations continuent sur une grande échelle ; les calculs les moins exagérés évaluent à 15,000 les personnes déportées ou emprisonnées depuis l'arrivée au pouvoir du ministère actuel. Le pays est en proie à une sourde colère et, si l'explosion a lieu, l'Espagne deviendra le théâtre de scènes épouvantables au milieu desquelles le trône d'Isabelle croulera pour ne plus se relever. »

D'après des renseignements puisés à une autre source, il paraîtrait, au contraire, que l'esprit public est tellement affaibli en Espagne, que le maréchal Narvaez pourrait bien mener à bonne fin l'entreprise qu'il a conçue. On dit même que les rapports officiels parvenus à Paris sont rédigés en ce sens.

Il est possible que ces prévisions se réalisent ; mais, en admettant que Narvaez n'ait point à compter avec un mouvement populaire, il devra toujours compter avec la reine, et l'on sait que Sa Majesté Isabelle est très capricieuse, quoiqu'elle ne soit plus jeune et n'ait jamais été jolie. On l'a déjà vue renvoyer des ministres qui semblaient posséder toute sa confiance, et le maréchal Narvaez lui-même a pu faire l'expérience de sa mobilité d'esprit puisqu'il a déjà été deux ou trois fois au pouvoir ; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il fût remercié une fois de plus et même envoyé aux Canaries.

La question est de savoir si tous ces pionniers de l'exil ne tracent pas la route que la reine suivra plus tard.

La correspondance mexicaine du *Moniteur* est loin de faire connaître la véritable situation de ce pays. Des lettres particulières racontent que les résidents français, dans les provinces évacuées par nos troupes, sont obligés de fuir dans la crainte d'être massacrés. Les impôts ne rentrent pas, et le fantôme de gouvernement de l'empereur Maximilien se trouve dans la détresse financière la plus extrême. (Union de l'Ouest).

## LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1866.

### JANVIER.

1. — Ukase de l'empereur de Russie interdisant à tout individu de race polonaise d'acquiescer une propriété territoriale dans les neuf gouvernements occidentaux de la Russie.

5. — Insurrection militaire à Aranjuez, sous le commandement du général Prim.

6. — Surprise et occupation de Bagdad (Mexique) par des aventuriers américains.

10. — Proclamation de l'état de siège en Espagne.

15. — Ouverture des Chambres prussiennes.

16. — Mise en état de siège de Dublin, Tipperary et Waterford, en Irlande, par crainte d'une insurrection feniane.

21. — Entrée de Prim et des insurgés espagnols fugitifs en Portugal.

22. — Ouverture des Chambres françaises.

29. — Vérification des pouvoirs au Corps-Législatif. 45 voix d'opposition à la validation de l'élection de M. Fremy.

30. — 62 voix d'opposition à l'élection de M. Chesnelong.

### FÉVRIER.

1. — Ouverture du Parlement d'Angleterre.

5. — Discours pacifique de la reine.

9. — Commencement de la discussion de l'adresse au Sénat.

11. — Discours au Sénat du maréchal Forey sur le Mexique.

14. — Vote de l'adresse au Sénat.

21. — Clôture du Parlement prussien par ordonnance royale. M. de Bismark en donne inopinément lecture au milieu de la séance.

22. — Déposition par trente-six députés d'un amendement relatif au paragraphe 12 du projet d'adresse. Cet amendement demandait un accroissement de libertés intérieures.

25. — Révolution à Bucharest. La déchéance du prince Couza est prononcée par le Sénat et la Chambre des députés.

24. — Discussion de l'adresse au Corps-Législatif.

27. — Clôture de la discussion de l'adresse.

### MARS.

2. — Transformation de la Liberté. Entrée à ce journal de MM. de Girardin et Duvernois.

6. — Voyage du maréchal Benedeck à Vienne.

7. — Voyage du prince Napoléon à Florence. — Départ de Berlin du comte de Goltz, porteur des insignes de l'Aigle-Noir et d'une lettre autographe de roi de Prusse pour l'empereur Napoléon III.

11. — Ordonnance du roi de Prusse contre les menées augustinbourgeoises dans les duchés, applicable non-seulement au Sleswig, mais au Holstein, placé sous la domination autrichienne.

16. — Discussion du paragraphe 12 de l'adresse (régime intérieur) au Corps-Législatif. L'amendement des 36 est devenu l'amendement des 46.

17. — Voyage du général Govone à Berlin.

25. — Présentation par M. Gladstone à la Chambre des communes d'un projet de réforme électorale.

24. — Circulaire de M. de Bismark aux Etats secondaires de l'Allemagne. — Mort de la reine Marie-Amélie, veuve de Louis-Philippe.

26. — Premiers meetings en Angleterre en faveur de la réforme.

27. — Traité d'alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie. — Message du président Johnson au Sénat de Washington, opposant son veto au bill sur les droits civils des affranchis.

28. — Evacuation du Liban et du territoire maronite par les Turcs.

31. — Présentation à Berlin d'une note autrichienne par M. de Karolyi, en réponse aux accusations de la Prusse. L'Autriche proteste contre les projets belliqueux qu'on lui attribue et déclare vouloir se conformer au pacte fédéral. — Premières manifestations belliqueuses de la Prusse : armements des forteresses.

### AVRIL.

2. — Meeting de Rochdale en faveur de la réforme. Discours de Bright. — Premiers armements de l'Italie. Levée de la classe 1845.

3. — Interdiction d'exporter des chevaux en dehors des frontières de l'Autriche.

4. — Proclamation du président Johnson déclarant l'insurrection des Etats du Sud terminée. — Décision prise par l'empereur Napoléon III concernant l'évacuation du Mexique. Le premier terme est fixé au mois de novembre 1866.

6. — Réponse du gouvernement saxon à la circulaire prussienne, protestant contre l'annexion des duchés, soit à la Prusse, soit à l'Autriche.

7. — Première réunion des généraux de l'armée autrichienne pour délibérer sur la concentration des forces de l'Autriche vers la frontière du nord. — Envoi d'une nouvelle note du gouvernement autrichien adressée de Vienne au comte Karolyi.

9. — Remise de cette note à M. de Bismark. — Présentation par la Prusse à la Diète germanique d'un projet de convocation d'une assemblée issue du suffrage universel de la nation allemande.

12. — Discussion du projet de réforme à la Chambre des communes.

15. — Emeute à Jassy. Tentative séparatiste de la Valachie. — Réponse de M. de Bismark à la note autrichienne du 7. La Prusse refuse de cesser ses armements.

16. — Tentative d'assassinat sur l'empereur de Russie. — Elections du Bas-Rhin. Majorité en faveur de M. de Bussières.

18. — Réponse autrichienne à la dépêche prussienne du 15. L'Autriche consent à désarmer si la Prusse désarme aussi.

19. — Vote des principautés Moldo-Valaques nommant hospodar le prince Charles de Hohenzollern.

21. — Nouvelle note de M. de Bismark à l'Autriche dans le sens du désarmement simultané. — Conférences des ministres des Etats moyens de l'Allemagne à Augsburg.

26. — Réponse de l'Autriche à la Prusse. Elle veut bien désarmer la première, mais elle ne peut désarmer du côté de l'Italie.

27. — Circulaire de la Prusse aux gouvernements de l'Allemagne, relativement à un projet de réforme fédérale.

28. — Circulaire diplomatique du général La Marmora dénonçant les armements de l'Autriche contre l'Italie, en justifiant les mesures militaires prises par le gouvernement italien. — Note prussienne démentant les intentions agressives de l'Italie.

### MAI.

1. — Démonstrations populaires en Italie, en faveur de la guerre.

2. — Combat de Ballao (Pérou). Défaite des Espagnols.

3. — Arrivée du prince Napoléon à Florence. — Premiers ordres donnés à Berlin pour les préparatifs de la guerre.

4. — Dépêche de l'Autriche à la Prusse. L'Autriche considère la question des armements comme épuisée. Elle déclare qu'elle n'attaquera pas.

5. — Propositions faites par la Saxe à la Diète germanique de provoquer une explication tendant à inviter la Prusse à donner des explications sur ses armements.

6. — Discours de Napoléon III à Auxerre.

7. — Attentat à Berlin contre M. de Bismark.

9. — Dissolution par décret de la Chambre des députés de Berlin.

10. — Adoption par la Diète de la proposition saxonne hostile à la Prusse.

11. — Création de corps de volontaires en Italie. Décret réglant l'admission des officiers dans ces corps.

12. — Mise sur le pied de guerre de l'armée bavaroise. — Arrivée de Benedeck à Vienne. Proclamation du feld-maréchal à l'armée autrichienne du Nord.

18. — Négociations entre la France, l'Angleterre et la Russie pour la réunion d'un congrès arbitral à Paris.

19. — Proposition faite à la diète par les Etats moyens, représentés à la conférence de Bamberg, d'inviter les gouvernements allemands qui arment à déclarer dans quelles hypothèses ils consentiraient à désarmer.

21. — Entrée du prince Charles de Hohenzollern en Valachie.

22. — Arrivée du prince Charles à Bucharest.

24. — La Diète germanique accepte à l'unanimité la proposition des membres de la conférence de Bamberg. — Envoi par la France, l'Angleterre et la Russie, d'une note collective aux puissances belligérantes pour la réunion d'un congrès.

29. — Réponses favorables de la Prusse et de l'Italie.

### JUIN.

1. — Déclaration de l'Autriche à la Diète germanique, laissant à cette dernière le soin de régler la question des duchés.

tation marquée. D'abord ma ferme des Peupliers.

— Soixante mille francs au bas mot ; et le notaire écrit ce chiffre au-dessous des autres déjà alignés par lui.

— Puis mon bien des Etangs...

— Cent mille francs net.

— Puis un trousseau de vingt mille francs ; car cette chère petite ne s'habille pas comme moi... Puis vingt mille francs écus pour denier de poche de l'enfant...

— Total général, cinq cent quinze mille francs...

— Drôle de compte ! dit le père Lacroix en se grattant le front... Pour faire un chiffre rond... dites donc, notaire, est-ce que je n'ai pas quelque part à Paris, une petite bicoque qui m'est revenue de l'héritage de mon oncle le boucher?...

— Oui, un immeuble de quatre-vingt mille francs...

— Ça fait ?

— Ça fait cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs.

— Bast ! en tirant un peu, nous irons bien à six cent mille francs !...

— Il y a les appoints de rentes...

— C'est cela... Il y a les appoints... Sans compter les espérances, comme on dit... Or, j'ai comme qui

dirait, ma fille mariée et dotée, neuf cent mille francs de fortune...

— Et Jeanne est fille unique...

— N'oublions rien, ajouta le vieillard, qui se complaisait dans l'énumération de ses richesses. J'économise cinquante mille francs par an. J'ai cinquante huit ans, j'irai bien encore dix ans... Comptez maintenant...

— C'est facile... Au bas mot, Mlle Jeanne Lacroix est un parti de deux millions !...

— Deux millions ! s'écria Saint-Yves ébloui par ce chiffre incroyable...

— Deux millions ! répéta le père du jeune homme.

— Oui, deux millions, articula sèchement le père Lacroix, deux millions... et vous?...

Ce et vous était écrasant de dédain...

Dans cette simple question, il y avait toute une satire des faits et gestes, comme de la pénurie du père et du fils.

— Et vous ?

Cette interrogation brève, c'était la condamnation sans appel de la conduite de ces deux hommes ; — c'était un blâme sanglant de leur vie de dissipation et d'inutilité, c'était la critique amère, impitoyable, du gaspillage de leur fortune.

Ni le fils ni le père ne s'y méprirent cette fois, et tous deux comprirent que leur cause était perdue, à moins d'une intervention providentielle. Cette intervention, c'était l'amour de Jeanne.

Cependant il fallait répondre, car le bonhomme répétait sa terrible question pour la troisième fois :

— Et vous ?

Ce fut le père qui, plus fort que son fils sur ce terrain, prit la parole. Il résolut de payer d'audace pour sortir de cette situation fautive avec les honneurs de la guerre.

— Je serai franc comme vous, dit-il. Nous ne vous aurions pas si riche... Millionnaire ! sans cela... nous aurions gardé le silence... Vous êtes trop riche pour nous...

Saint-Yves fit un mouvement comme pour protester ; un beau-père n'est jamais trop riche, pensait-il ; mais il s'arrêta aussitôt...

— Oui, trop riche, continua M. de La Villette père, et...

— Et vous retirez votre demande ? dit le notaire en souriant ironiquement.

— Non pas ! répliqua précipitamment Saint-Yves.

— Plait-il ? exclama le père Lacroix, qui était à bout de calme apparent.

— Sans doute, se hâta de reprendre M. de La Villette père ; mon fils vous l'a dit, monsieur, ce n'est pas la dot de Mlle votre fille qui l'a charmé. Cette dot, il en ignorait le chiffre... Ce qu'il aime dans Mlle Jeanne, c'est elle, rien qu'elle...

Ici Saint-Yves leva les yeux au ciel...

— Et je vous la demande pour lui...

— Encore ! grogna sourdement le paysan.

— Toujours... mais sans dot !

— Qui, sans dot ? ajouta Saint-Yves en entrant sans hésiter dans le plan de son père.

Maitre Varin, qui ne s'étonnait pas pour si peu, fut tout surpris cependant devant cette double déclaration, et notre tabellion ôta ses lunettes pour mieux regarder le père et le fils...

— Allons, se dit-il après un examen de dix secondes, ils sont forts.

Les de La Villette comptaient sur un effet prodigieux. Ils ne furent pas trompés dans leur attente ; seulement l'effet fut d'une toute autre nature que celui sur lequel ils fondaient leur espoir.

— Sans dot ! dit le bonhomme Lacroix en se laissant enfin aller à son naturel, sans dot ! Et avec quoi la nourrirez-vous, s'il vous plaît ? Sans dot ! Et qui paiera ses toilettes, qui lui donnera du pain, qui

3. — Réserves de l'Autriche aux propositions des puissances neutres. Ajournement de la conférence.

6. — Entrée des Prussiens dans le Holstein.

9. — Vote de la Diète germanique concernant le retrait des troupes auto-prussiennes des forteresses fédérales.

11. — Arrestation du commissaire autrichien, M. Lesser, à Itzehaë, par les soldats prussiens. — Lettre de l'Empereur à M. Drouyn de Lhuys.

15. — Vote de la Diète germanique décrétant la mobilisation fédérale contre la Prusse.

14. — Entrée des Prussiens sur le territoire saxon.

17. — Départ du roi de Prusse et de M. de Bismark pour le quartier-général de Gorlitz. — Entrée du général Vogel de Falkeinstein à Hanovre.

18. — Combat de Rumbourg sur le territoire autrichien. — Combat de Friedberg entre les Hessois et les Prussiens. Ces deux combats sont favorables aux Prussiens.

19. — Manifeste du roi de Prusse à son peuple.

22. — Insurrection militaire à Madrid.

24. — Défaite des Italiens à Custoza.

26. — Chute du ministère Gladstone. — Combat du Caffaro. Défaite des Garibaldiens. — Bataille de Kalitz. Défaite des Autrichiens.

27. — Combat d'Oswieczim, en Galicie.

28. — Bataille de Nachod.

29. — Bataille de Gitzschin.

30. — Fin de la session du Corps-Législatif.

(La suite au prochain numéro.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur, 5 janvier 1867.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Je voulais d'abord m'abstenir dans la question de la boulangerie, je pensais que la liberté de cette industrie était une réforme heureuse, qui avait été comprise par tout le monde; mais l'article que vous avez publié l'autre jour sans nom d'auteur, me prouve, qu'il y a encore des personnes, qui conservent de douces illusions sur les bienfaits de la taxe du pain. Permettez-moi donc de leur adresser ces lignes.

On sait qu'il n'y a pas de question économique, qui ait éveillé au même degré que la panification, la sollicitude des administrations communales; tous les maires ont porté leur attention sur la boulangerie; tous ou presque tous veulent la réglementer.

Cette vive et continuelle sollicitude des maires s'explique, du moins quant à l'intention et à l'objet. Qu'y a-t-il, en effet, de plus important que ce qui touche à la subsistance des citoyens? Les lois relatives à l'industrie de la

boulangerie ne sont pas seulement les plus intéressantes de toutes les lois industrielles, elles ont encore une immense portée politique. On l'a dit avec raison: ventre affamé n'a pas d'oreilles.

On dit qu'une administration sage doit présider à l'alimentation publique et que, pour cela, elle doit en premier lieu taxer l'industrie de la boulangerie; mais comme il arrive toujours que, malgré l'application de ce système, le prix du pain augmente, car ce n'est pas M. le Maire qui en fait le prix, mais bien l'offre ou la demande des farines sur le marché, qui fixe la hausse ou la baisse, l'administration se trouve alors conduite à adopter les mesures de réglementation les plus graves; c'est par ce rigoureux enchaînement d'erreurs économiques, que la Convention en était arrivée à établir le maximum sur toutes les denrées.

Si le principe de la taxe était aussi bon que semble le croire l'auteur anonyme, il faudrait l'appliquer non-seulement à la boulangerie, mais encore à la minoterie, voire même au commerce des grains. Tout ce qui touche à la vie de l'homme devrait être non-seulement taxé mais encore maximé.

Voilà ce qui arrive, quand en industrie on veut substituer la sagesse du législateur à la prévoyance de l'industriel, prévoyance qui dans la sphère où elle s'exerce est supérieure à celle des lois.

Il est des principes dont il faut que les administrations soient fortement convaincues; c'est que les taxes et les maxima produiraient la famine, c'est que la fixation arbitraire des salaires supprimerait le travail; c'est que l'exclusion des produits étrangers ouvrirait la carrière aux monopoles.

Maintenant Monsieur le Rédacteur, veuillez excuser la longueur de cette lettre; mais, quand on attaque la liberté d'une industrie, je crois qu'il est de mon devoir de la défendre, sans redouter les périls que je puis courir personnellement en m'engageant dans une lutte inégale, puisque je suis seul à découvrir. Agréez, etc.

E. DE FOS.

Une session extraordinaire d'examen de baccalauréat est autorisée du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1867, dans les facultés des sciences, en faveur des candidats régulièrement inscrits pour l'admission à l'école impériale militaire de St-Cyr, et des étudiants inscrits près une faculté de médecine ou une école préparatoire de médecine ou de pharmacie.

Les aspirants à Saint-Cyr subiront l'examen du baccalauréat complet, et les étudiants en médecine l'examen du baccalauréat ès-sciences restreint.

Les premiers ne seront admis à s'inscrire à la faculté qu'après avoir justifié de leur inscription comme candidats à l'école impériale

militaire, et le diplôme ne sera délivré, en cas de succès, qu'aux élèves qui auront réellement subi en 1867 les épreuves pour l'admission à l'école militaire.

Quant aux étudiants en médecine, ils devront justifier de leur inscription comme aspirant au doctorat dans une faculté de médecine ou une école préparatoire.

Conformément aux prescriptions du règlement du 28 novembre 1864, il n'y aura plus désormais de session de baccalauréat ès-lettres en avril, ou en mai. Toute demande ayant pour but, soit le rétablissement de session, soit l'autorisation pour un candidat, de se présenter à une session extraordinaire, sera considérée comme nulle et non avenue.

Pendant sa visite à St-Nazaire, S. Exc. M. Béhic, touché de la détresse de l'église unique de la ville, a bien voulu promettre son appui pour faire hâter la construction d'un nouveau temple digne d'une cité importante.

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> janvier 1867.

Le Maire : LOUVET.

## Théâtre de Saumur.

Dimanche soir, la troupe de M. Gillon a donné sur notre scène une première représentation de *Nos Bons Villageois*, comédie en 5 actes, de M. Victorien Sardou. La salle était presque pleine; chacun voulait apprécier une nouvelle œuvre de l'auteur de *la Famille Benoiton*, œuvre qui possède déjà une certaine réputation et qui, en cent représentations consécutives au *Théâtre du Gymnase*, a toujours eu le mérite de faire salle comble.

La nouveauté de la pièce est bien pour quelque chose dans ce succès, mais l'étude de mœurs est pour beaucoup. Faire de l'opposition à l'autorité sourit toujours; c'est d'une actualité frappante, et dans une telle situation, les péripéties ont leur petit cachet piquant.

Dans le détail, M. Victorien Sardou ne s'est

peut-être pas toujours montré à la hauteur de sa réputation. Pendant trois actes l'intérêt est nul. Il fait dérouler sous les yeux des spectateurs des scènes de tréteaux, d'un burlesque et d'un grotesque complet. Quant à un plan et à une intrigue suivie, il faut arriver au 4<sup>e</sup> acte pour les découvrir, et cela non pas sans bien des longueurs quelque peu fastidieuses. Les deux derniers actes rachètent bien, il est vrai, ce mauvais côté, mais quelque bien amené que soit le dénouement, *Nos Bons Villageois* resteront loin derrière les autres comédies de M. Sardou.

L'interprétation de la pièce a été heureusement rendue; la direction ne recule devant aucune dépense, elle a fait venir M. Réal pour la mise en scène qui a été brillante et fait honneur à cet artiste. Mais sans doute qu'au Gymnase il ne remplit pas le rôle du Baron, il ne le possède pas suffisamment.

M. Coquelin jeune a du feu, de l'entrain; c'est un comique qui promet, il lui faut encore quelques années d'expérience pour bien se posséder en scène, et ne pas charger parfois un peu trop ses rôles; ainsi, comme capitaine des pompiers, il était invraisemblant.

Nous ne terminerons pas sans dire un mot de tous les autres acteurs: M. Julien, comme toujours, a été à la hauteur du rôle de Morisson; la tâche de M. Lamy, assez difficile à remplir, a mérité à cet acteur de justes applaudissements.

M<sup>lle</sup> Nantier, qui paraissait de joyeuse humeur, a parfaitement représenté une jeune fille à la veille de ses noces.

L'apothicaire, qui ne sert pas ordinairement des armes que lui proposait le baron, a été d'une naïveté bien appréciée par le public. Nous aurions dû parler tout d'abord des lavandières, qui ont donné une idée parfaitement exacte du moulin à paroles.

Jeudi soir, une soirée d'adieu par la troupe.

Pour chronique locale : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le bruit court à New-York que mille hommes du corps expéditionnaire français au Mexique se sont déjà embarqués pour retourner en France.

Saint-Petersbourg, 5 janvier. — Trois ukases concernant la Pologne viennent d'être publiés. Le premier introduit pour l'administration des finances le règlement russe, et établit à Varsovie une direction provisoire du trésor dépendant du ministère des finances. Le gouvernement se réserve de changer cette direction en une direction permanente. La deuxième a pour objet l'administration des postes. Le troisième simplifie la marche de l'administration, investit les gouverneurs de pouvoirs étendus et recommande la formation de milices locales.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

nourrira ses enfants?... Sans dot! Et où la logerez-vous? Dans quelque mansarde, n'est-ce pas?... Il faudra, comme vous, qu'elle vive d'expédients... Comme vous, elle aura la misère en partage.

M. de La Villette voulut protester.

— Oui, la misère, continua le paysan: est-ce que vous croyez que je ne vous connais pas? Il ne vous reste rien, rien, rien que cette propriété, sur laquelle vous me devez déjà quarante cinq mille francs, sans compter vos autres créanciers... Sans dot! Mais vous êtes pauvres, vous êtes gueux... vous n'avez rien! pas même une maison pour recevoir ma fille; vous n'avez rien à vous! pas même votre nom!..

— Monsieur!..

— Eh bien! quoi? N'allez-vous pas prendre vos grands airs avec moi... monsieur Michel? Mon père a prêté au vôtre, quand le bonhomme Lavillette était simple maçon!.. Ah! mais!.. Vous me demandez ma fille sans dot! Est-ce que votre fils a un état, un métier? Ah! s'il travaillait, s'il avait l'énergie qui dit: J'arriverai; s'il avait le courage qui dit: Je lutterai; s'il avait l'économie qui dit: J'amasserai; s'il avait la foi qui dit: Dieu m'aidera; passe encore... mais il n'a rien de tout cela... et vous

voulez... Allons donc... Votre demande n'est pas sérieuse... et j'aime mieux en rire!..

Et le bonhomme, qui s'était peu à peu apaisé à mesure qu'il soulageait son cœur, se mit à rire en effet.

— Et tenez, reprit le père Lacroet en se dirigeant vers la porte, finissons-en avec votre bien. Voici M. Varin qui a mes pleins pouvoirs, qu'il ajoute quelques mille francs à mon prix, et que tout soit dit entre nous. Sur ce, adieu!

Et le bonhomme sortit.

— Eh bien, messieurs, dit alors le notaire de sa voix la plus calme et comme s'il ne s'était rien passé, terminons cette vente.

— Rien ne presse, monsieur le notaire, répondit le beau Saint-Yves.

— Pardon, monsieur... dans quinze jours vous devez rembourser quarante-cinq mille francs à M. Lacroet...

— Eh bien! dans huit jours je serai le gendre de mon créancier... M<sup>lle</sup> Lacroet m'aime, monsieur!

Et sur cette réponse, qui sentait son fat d'une lieue, les MM. de La Villette se retirèrent...

— M<sup>lle</sup> Lacroet m'aime, comme il a bien dit cela, ce beau miriflore! murmura le notaire en re-

gardant Saint-Yves et son père s'éloigner. M<sup>lle</sup> Lacroet m'aime! On eût dit un général d'armée posant ses conditions au vaincu. Est-ce que ce serait vrai?... Allons donc! Que l'enfant, avec ses idées romanesques, son besoin de briller sur un autre théâtre, se laisse prendre à la rhétorique ampoulée de ce précheur sentimental, je le veux bien. Mais que Jeanne aime sérieusement ce beau fils, allons donc! Je sais bien, continua l'honnête tabellion, — du moins on le dit, — que le cœur de la femme a ses erreurs, ses aberrations, ses monstruosité même; mais quelle folie amoureuse tient contre cette révélation:

Ma chère petite, l'homme que vous distinguez en ce moment est pauvre, si pauvre, que si vous l'épousez, vous serez condamnée à toutes les humiliations de la vanité... Vous croyez devenir la femme d'un grand cœur et d'un esprit fin, vous serez l'épouse d'un faiseur... Vous rêvez les splendeurs du monde, les triomphes de la coquetterie, et vous serez obligée de vivre au jour le jour, de mettre de vieilles robes... Vous voulez porter un nom aristocratique, et celui qu'on vous offre est falsifié, ni plus ni moins qu'une denrée de mauvais aloi... Enfin, vous comptez un lingot d'or, et vous n'aurez

qu'un morceau de plomb!..

Pendant que maître Varin faisait ses réflexions, Saint-Yves et son père envoyaient généreusement cent maledictions pour une au père Lacroet, et complotaient contre l'honneur de Jeanne.

— Aux grands maux les grands remèdes! avait dit Saint-Yves en manière de conclusion. Et puisque son père ne veut pas me la donner de bonne volonté, de La Villette, à la rescousse!

Quant à Jeanne, retirée dans sa chambre, elle attendait anxieusement que son père la fit appeler, pour lui faire connaître la démarche des MM. de La Villette.

Mais les heures se passaient sans que le bonhomme donnât signe de vie: le père Lacroet ne se doutant pas des sentiments de sa fille, avait jugé convenable de ne lui rien dire de la visite de ses voisins, et ce ne fut que le lendemain qu'elle apprit, par une lettre de Saint-Yves, que son père avait éconduit le bel amoureux.

(La suite au prochain numéro.)

Les éditeurs Ernest Mazereau et C<sup>ie</sup>, de Tours, préparent une édition populaire des plus importants Discours que M. Thiers ait prononcés au Corps-Législatif, dans les sessions dernières : ce sont ceux sur le Mexique, Rome, l'Allemagne, les libertés nécessaires ou les principes de 89, l'état de l'agriculture en France, etc.

Nous croyons savoir que cette édition des Discours de M. Thiers ne se vendra que deux francs, et qu'elle paraîtra en un volume vers le 15 de ce mois. — Nous préviendrons nos lecteurs de son apparition.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 janvier.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Défense héroïque du couvent d'Arcadion. — Les quatre journées

de Jean Gourdon, nouvelle (suite) : l'Été. — La loterie à Rome. — Histoire d'un douanier, par M. Jules Janin. — L'Exposition universelle de 1867 : II. — Funérailles de Son Éminence le cardinal Gousset, archevêque de Reims. — Publications nouvelles : la Vie souterraine, par M. L. Simonin. — M. Adrien d'Épinay. — Revue mensuelle de la Bourse et de la finance. — L'Oiseau, de M. J. Michelet, illustré par H. Giacomelli.

Gravures : Naissance de l'année 1867. — Ouverture des Chambres moldo-valaques. — Le couvent d'Arcadion au moment de l'assaut et de l'explosion. — Le Père Gabriel, prieur du couvent d'Arcadion. — Un bureau de loterie à Rome. — Un émigrant surpris par la neige, dessin de K. Bodmer. — Mgr Gousset, cardinal-archevêque de Reims. — Funérailles de Mgr Gousset. — Statue de M. Alfred d'Épi-

nay, inaugurée à l'île Maurice. — Livres illustrés : la Vie souterraine, de M. L. Simonin (5 gravures). — L'Oiseau, de M. J. Michelet (6 gravures). — Rébus.

Les abonnés à l'ILLUSTRATION reçoivent gratuitement, avec ce numéro, la cinquième livraison de la France nouvelle illustrée, consacrée à la ville d'Amiens.

Marché de Saumur du 5 Janvier.

Froment (l'h. 77 k.)	27	Paille de ratelier	67 65
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	25 97	(hors barrière)	
Seigle	16	Paille de litière, id.	—
Orge	15	Foin id.	60 30
Avoine (entrée)	13 50	Luzeerne (les 750 k)	58 70
Fèves	14	Grainedelin (70 k.)	28
Pois blancs	23	— detréfle (°/k)	130
— rouges	22	— de luzeerne	105
Cire jaune (50 kil.)	220	— decolza 65 k	37
Huile de noix 50 k.	80	— de chenevis	28
— de chenevis	50	Amandes cassées	—
— de lin	52	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1866.		35 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.		60 à 65
Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1866.		» à »
Varrains, 1866	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 65
Bourgueil, 1866	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70
Id.		» à »
Restigny 1866.		55 à 60
Chinon, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MUREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques Mureau, débitant de vins, à Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Cormery, syndic de la faillite, leurs titres de créances accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 30 janvier courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(14)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MONTARIOL ET SAUX.

Aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de Saumur, du 7 janvier 1867, les sieurs Justin Montariol et Pierre Saux, colporteurs associés, en ce moment à Saumur, hôtel de l'Espérance, ont été déclarés en état de faillite. M. Gustave de Fos a été nommé juge-commissaire de cette faillite et M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(15)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN VIGNOBLE

A Beaulieu, près Saumur,

Composé de maison, cave, pressoir, et 1 hectare 8 ares de vignes, au clos Pointier, aux Gruches et aux Poyeux.

S'adresser audit notaire. (16)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

UNE FERME

Aux Bouteilleries,

Commune de St-Lambert-des-Levés, Composé de bâtiments et 1 hectare 46 ares en terres labourables et prés.

S'adresser audit notaire. (17)

A VENDRE

Trois à quatre cents très-beaux cotrets de chêne futaie.

S'adresser chez M. LEROUX, notaire. (18)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser à M. Félix PERREAU, rue du Temple. (499)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 10.

Comprenant deux magasins sur ladite rue, deux magasins sur la rue de la Cocasserie, sept pièces au premier, sept pièces au second, grenier, cour, deux pompes, cinq caves, latrines.

La maison est composée de deux portions entièrement distinctes; elle est neuve et en très-bon état.

S'adresser à M. LECOQ, dans la maison. (19)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 9 janvier 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Mureau, cafetier, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 9, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Un très-beau billard et ses accessoires, un beau comptoir, tables marbrées, chaises, tabourets, verrerie, bols, tasses, carafons, un poêle avec galerie en cuivre, armoire, buffet, linge, bouteilles et fûts vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située levée d'Enceinte,

Avec jardin, cour, écurie et remise, Actuellement occupée par M. le commandant Humbert.

S'adresser à M. GASNAULT, Auguste, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange. (6)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

Pour 2 jours seulement, les 15 et 16 février.

Le sieur L. VOJAVE, bandagiste, breveté, s. g. d. g., à Nantes, a l'honneur d'informer le public qu'il se trouvera dans cette ville, les 15 et 16 février, avec un assortiment de bandages hernomètres, régulateurs, etc., pour la guérison radicale des hernies et descentes. — Honoré de douze médailles. — Consultations de 9 à 4 heures, à l'hôtel BUDAN. (22)

A VENDRE

1<sup>re</sup> UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2<sup>e</sup> DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon crû, de l'année 1865.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1867,

Appartements au 2<sup>e</sup> étage, se composant de 5 pièces, cave et grenier, à l'angle des rues Neuve-Beaurepaire et du Temple.

S'adresser à M. PLOQUIN, même maison. (5)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue du Champ-de-Foire,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> DE ROCHEMONTÉ.

S'adresser à M<sup>me</sup> ETIENNE, veuve MICHELIN, route de Varrains. (7)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n<sup>o</sup> 8.

Une maison de Mercerie en gros demande un employé capable de faire les voyages.

S'adresser à M. LEPARMENTIER, à Tours. (21)

Une maison de commerce demande un APPRENTI, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, est transférée rue des Pâiens, n<sup>o</sup> 4. (607)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 JANVIER.			BOURSE DU 7 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70	»	»	70	20	»
4 1/2 pour cent 1852.	99	»	25	97	05	»
Obligations du Trésor.	472	50	1	472	50	»
Banque de France.	3605	5	»	3600	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1437	50	2	1435	»	10
Crédit Foncier colonial.	550	»	»	550	»	»
Crédit Agricole.	615	»	»	610	»	5
Crédit industriel.	647	50	2	650	»	2
Crédit Mobilier.	507	50	2	517	»	10
Comptoir d'esc. de Paris.	862	50	»	860	»	2
Orléans (estampillé).	902	50	2	900	»	2
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1247	50	7	1195	»	2
Est.	542	50	»	542	50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	915	»	»	920	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	586	25	»	567	50	1
Ouest.	575	»	3	585	»	10
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1600	»	5	1620	»	20
Canal de Suez.	360	»	5	30	»	2
Transatlantiques.	487	50	6	475	»	2
Emprunt italien 5 0/0.	56	75	»	54	10	»
Autrichiens.	407	50	2	396	25	1
Sud-Autrich.-Lombards.	392	50	2	392	50	»
Victor-Emmanuel.	95	»	7	98	»	3
Romains.	92	50	2	95	»	2
Crédit Mobilier Espagnol.	311	25	»	307	50	11
Saragosse.	140	»	»	141	25	1
Séville-Xérès-Séville.	42	»	2	42	50	50
Nord-Espagne.	120	»	»	125	»	5
Compagnie immobilière.	387	50	»	382	50	7

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	312	»	»	312	50	»
Orléans.	306	75	»	307	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	307	50	»	306	50	»
Ouest.	306	»	»	305	25	»
Midi.	305	50	»	305	75	»
Est.	309	50	»	309	50	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature et contre. En mairie de Saumur, le